

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Témiscamingue**

**Québec** 

# Plan d'engagement vers la réussite

**Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue  
2018-2023**





## Table des matières

1. Le but du plan d'engagement vers la réussite .....	4
2. Les encadrements légaux .....	4
3. Les collaborateurs à l'élaboration du plan d'engagement.....	5
4. Les consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement.....	6
5. Le contexte dans lequel évolue du CSSLT .....	6
6. Les orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres du CSSLT .....	14
7. La déclaration de services .....	17

## 1. Le but du plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue (CSSLT) entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

## 2. Les encadrements légaux

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* :

### Article 209.1 :

*« Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.*

*Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :*

- 1- le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;*
- 2- les orientations et les objectifs retenus;*
- 3- les cibles au terme de la période couverte par le plan;*
- 4- les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;*
- 5- une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;*
- 6- tout autre élément déterminé par le ministre.*

*Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, le centre de services scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.*

*Le centre de services scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le centre de services scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. Le centre de services scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue »*

**Article 459.2 :**

*« Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des centres de services scolaires ou en fonction de la situation de l'un ou de certains d'entre eux, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire. »*

**Article 459.3 :**

*« Le ministre peut prescrire à tout centre de services scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère.*

*Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'un centre de services scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes significatives en application de l'article 459.2. »*

### **3. Les collaborateurs à l'élaboration du plan d'engagement**

Éric Larivière, directeur général

Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information

Nicole Lavoie, directrice des Services éducatifs et complémentaires

Marie Luce Bergeron, directrice du Service de l'enseignement aux adultes

Marie-Hélène Brault, directrice d'établissement primaire et secondaire

Nathalie Simard, directrice d'établissement primaire

Josée Pelchat, secrétaire générale et coordonnatrice aux Services éducatifs et complémentaires

Julie Gobeil, conseillère pédagogique

## 4. Les consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement

En vertu de l'article 209.1 de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, les groupes suivants ont été consultés dans la préparation du présent plan d'engagement vers la réussite :

- le conseil des commissaires;
- le comité de parents;
- le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);
- le comité consultatif de gestion;
- les conseils d'établissement;
- le comité de participation du syndicat du personnel enseignant;
- les enseignantes et enseignants, ainsi que les autres membres du personnel;
- les élèves;
- le comité en persévérance scolaire :
  - Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue;
  - Association des projets éducatifs du Témiscamingue;
  - MRC de Témiscamingue;
  - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
  - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
  - Mouvement Desjardins;
  - Alpha-Témis.

## 5. Le contexte dans lequel évolue du CSSLT

### 5.1 Statut socioéconomique du territoire et ses répercussions sur le plan de l'éducation

#### Conditions démographiques :

- Territoire situé à l'extrême ouest de la province, limitrophe à l'Ontario
- Superficie de 19 154 kilomètres carrés
- Distance moyenne entre le centre et les écoles : 37 kilomètres
- Distance la plus grande entre deux écoles : 162 kilomètres (de Témiscaming à Rémigny)
- Population en 2017 : 15 842 habitants, soit 11 % de la population de la région Abitibi-Témiscamingue
- 19 municipalités et 2 territoires non organisés (65 % de la superficie du territoire)
- 84 % des habitants vivent en milieu rural dans les petites localités comptant souvent moins de 1 000 personnes
- De 2013 à 2017, perte de 3,1 % de la population
- Âge moyen : 43,7 ans (comparativement à 42,1 ans au Québec)
- Indice synthétique de fécondité le plus élevé de la région, soit à 1,99 enfant par femme, en moyenne

- Premières Nations bien présentes :
  - 4 communautés algonquines;
  - Croissance de la population autochtone de 7,5 % de 2013 à 2017
  - Âge moyen : 38,1 ans
- Très peu d'immigration sur le territoire

**Mode de vie et environnement social :**

- 45 % des familles ont un enfant, 38 % en ont deux et 18 % ont trois enfants et plus
- De 2006 à 2011, le nombre de familles monoparentales passe de 20,1 % à 25,5 %
- Pour 14 % de la population témiscamienne, l'anglais est la langue maternelle ou la première langue officielle
- Pour 8,2 % de la population témiscamienne, l'anglais est la seule langue officielle

**Environnement socioéconomique :**

- 22 % des personnes de 25 à 64 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires (13 % au Québec)
- En 2016, le taux de chômage est de 9 %
- Le revenu disponible par habitant en 2016 (après le paiement des impôts et des diverses cotisations) est de 25 219 \$
- 14 % des ménages consacrent 30 % de leur revenu à l'habitation, étant ainsi considérés comme pouvant éprouver des difficultés
- En 2015, 5 % de la population vivait sous la mesure de faible revenu

**Services offerts par les partenaires pouvant soutenir l'éducation sur le territoire du CSSLT :**

- Alphabétisation : Alpha-Témis
- Association des projets éducatifs du Témiscamingue
- Éducation populaire
- La voix des parents
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : dépistage et stimulation précoce
- Comité local en persévérance scolaire
- Emploi-Québec

## **5.2 Budget du CSSLT**

Le budget global de l'année 2017-2018 est de 35 133 748 \$.

### 5.3 Nombre d'établissements d'enseignement, par ordre d'enseignement

<b>Précolaire et primaire</b>	1 204 élèves	9 établissements (12 écoles, dont 4 ont moins de 50 élèves)
<b>Secondaire</b>	670 élèves	4 établissements
<b>Formation générale adulte et formation professionnelle</b>	490 élèves en 2016-2017*	2 centres et 2 pavillons

\* Incluant la FP, francisation, intégration sociale, ISP, RAC. Toutefois, cela n'inclut pas la clientèle SAE et toute la FAD (le nombre passerait alors à 1 613 personnes).

### 5.4 Situation économique de la clientèle

<b>IMSE</b>	<b>Écoles primaires</b>	<b>Écoles secondaires</b>
<b>Favorisé (1, 2 et 3)</b>	8,5 % (1 école)	0 %
<b>Intermédiaire (4, 5, 6 et 7)</b>	16,5 % (2 écoles)	75 % (3 écoles)
<b>Défavorisé (8, 9 et 10)</b>	75 % (9 écoles)	25 % (1 école)

\* IMSE : Indice de milieu socioéconomique.

### 5.5 État des bâtiments

<b>État des infrastructures du CSSLT, janvier 2018</b>		
<b>Total</b>	IV* : 6,88 %	État : Bon

\* IV : Indice de vétusté (utilisé pour évaluer la condition des infrastructures).

L'indice de vétusté est la somme du coût estimé de tous les travaux de maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure. Le tout est exprimé sous forme de pourcentage.



Dans cette analyse, cinq critères sont pris en compte :

- l'esthétique;
- le confort;
- la qualité des services;
- l'intégrité du bâtiment;
- la santé et la sécurité.

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a fixé un seuil de vétusté universel pour l'ensemble des infrastructures du gouvernement, soit à 15 %.

## 5.6 Nombre d'enseignants

<b>Précolaire et primaire</b>	94 postes réguliers et 9 à temps partiel
<b>Secondaire</b>	56 postes réguliers et 4 à temps partiel
<b>Formation générale adulte et formation professionnelle</b>	4 postes réguliers et 12 à temps partiel

\* Pour pourvoir à l'ensemble des postes d'enseignants, du CSSLT a fait sept demandes de tolérance d'enseignement.

## 5.7 Nombre de personnel professionnel

<b>Précolaire et primaire</b>	1 poste régulier	Psychoéducateur
<b>Secondaire</b>	3 postes réguliers 1 poste régulier 2 postes réguliers	Psychoéducateur Conseiller en orientation Agent en réadaptation
<b>Formation générale adulte et formation professionnelle</b>	1 poste régulier 1 poste régulier	Conseiller en orientation Conseiller pédagogique
<b>Centre administratif</b>	1 poste régulier 1 poste régulier 5 postes réguliers 1 poste régulier	Orthophoniste Neuropsychologue Conseiller pédagogique Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire

### 5.8 Nombre de personnel de soutien en service direct à l'élève

<b>Préscolaire et primaire</b>	18 postes réguliers 1 poste régulier 2 postes réguliers 2 postes à temps partiel	Technicien en éducation spécialisée Technicien interprète Préposé Préposé
<b>Secondaire</b>	6 postes réguliers 1 poste régulier 3 postes à temps partiel	Technicien en éducation spécialisée Technicien en travail social Préposé
<b>Formation générale adulte et formation professionnelle</b>	4 postes réguliers 3 postes à temps partiel	Agent de bureau et secrétaire Technicien en travail social et vie étudiante Surveillant d'examens

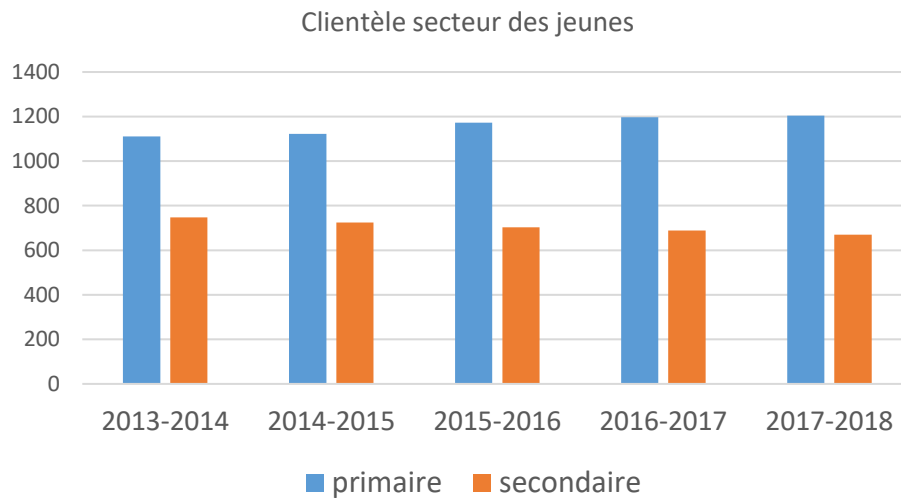
### 5.9 Nombre de personnel de soutien administratif

<b>Centre administratif, écoles et centres</b>	44 postes réguliers	Agent de bureau, ouvrier d'entretien, secrétaire d'école et de centre, secrétaire de gestion, technicien en administration, technicien en documentation, technicien en informatique, technicien en organisation scolaire
--	---------------------	--

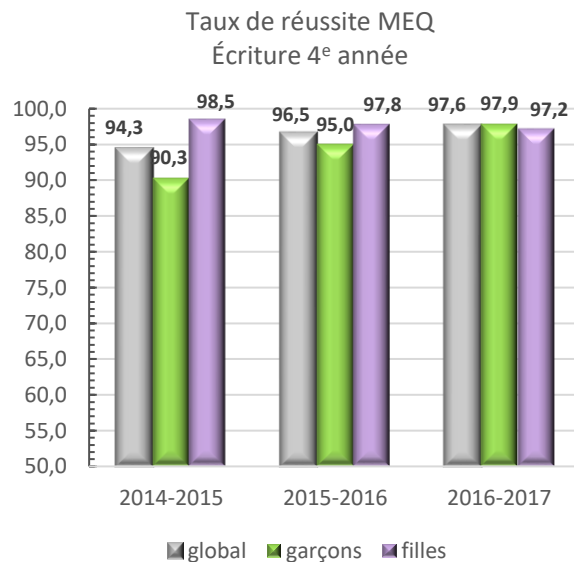
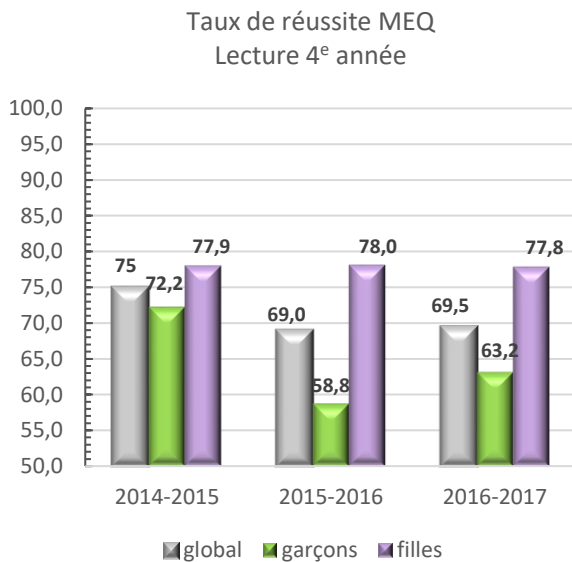
### 5.10 Nombre de personnel-cadre

<b>Centre administratif</b>	9 postes réguliers	Direction générale, direction de services, régisseur au transport, agent d'administration
<b>Écoles et centres</b>	9 postes réguliers	Direction d'établissement, direction adjointe

### 5.11 Nombre d'élèves, par ordre d'enseignement



### 5.12 Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture et d'écriture, langue d'enseignement (4<sup>e</sup> année du primaire)



### 5.13 Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

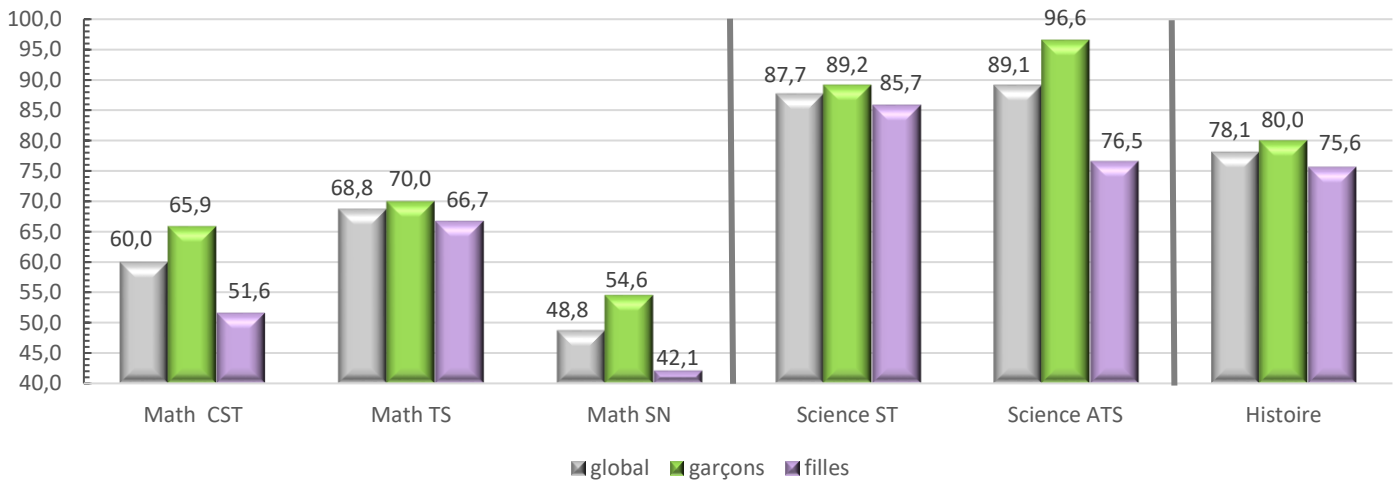
2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (provisoire)
15,7 %	15,6 %	11,1 %	11,0 %

\* Données du MEQ.

### 5.14 Taux de réussite aux épreuves uniques du ministère de l'Éducation du Québec

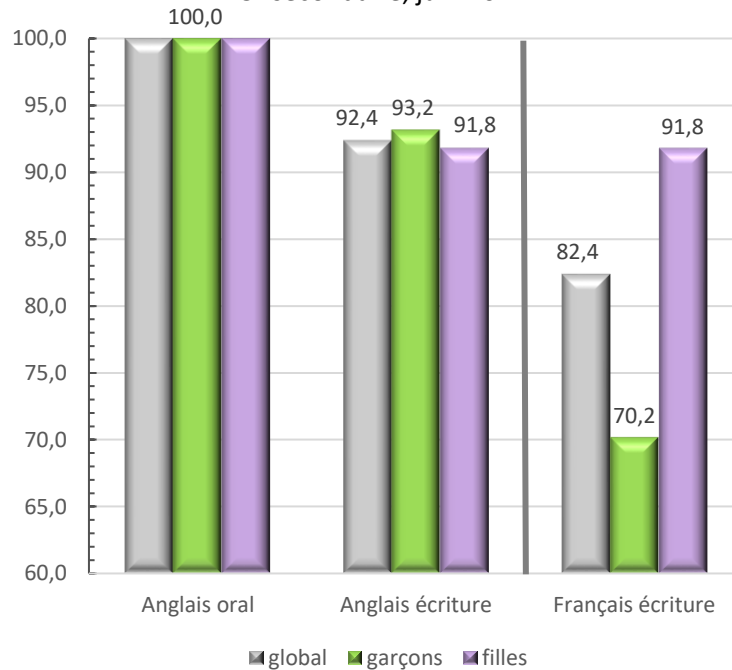
Taux de réussite des épreuves uniques

4<sup>e</sup> secondaire, juin 2017

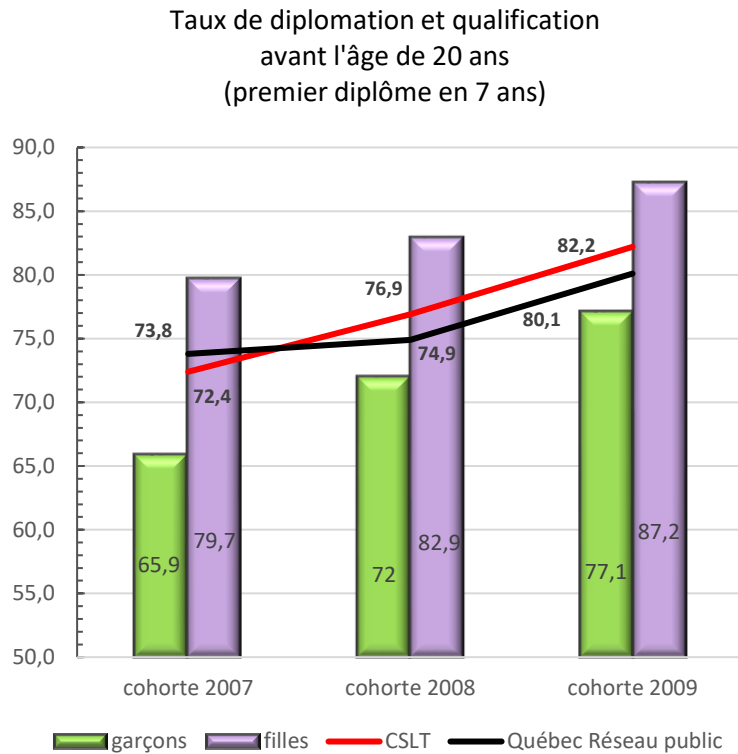


Taux de réussite des épreuves uniques

5<sup>e</sup> secondaire, juin 2017



### 5.15 Taux de qualification et d'obtention de diplôme



### 5.16 Taux de qualification et d'obtention de diplôme des élèves HDAA

	Cohorte 2008			Cohorte 2009		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
<b>Élèves HDAA (tous les élèves ayant un plan d'intervention à l'entrée au secondaire)</b>	55,6 %	51,9 %	66,7 %	56,8 %	56,0 %	58,3 %
<b>Élèves réguliers</b>	81,5 %	79,1 %	83,8 %	88,7 %	84,7 %	91,9 %

## 5.17 Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Sexes réunis</b>	<b>16,4 %</b> (19 élèves)	<b>15,1 %</b> (18 élèves)	<b>15,9 %</b> (20 élèves)	<b>19,5 %</b> (22 élèves)
<b>Garçons</b>	14,5 %	16,4 %	22,2 %	23,1 %
<b>Filles</b>	18,0 %	14,1 %	11,1 %	16,4 %

## 6. Les orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres du CSSLT

### Première orientation : Des réussites pour tous

**Objectif 1.1 :** D'ici 2023, augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans.

**Indicateur :** - Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, produit par le MEQ

**Cible :** - Porter le taux moyen de diplomation et de qualification après 7 ans à 84 %

**Objectif 1.2 :** D'ici 2023, augmenter la qualité de la réussite des élèves en lecture et écriture en 4<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup> secondaire.

**Indicateurs :** - Proportion d'élèves ayant un résultat aux épreuves du MEQ et du CSSLT inférieur à 70 %  
- Taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MEQ

**Cibles :** - Porter la proportion d'élèves ayant un résultat inférieur à 70 % aux épreuves aux cibles suivantes :

**4<sup>e</sup> année :** Lecture : 15 % Écriture : 15 %

**6<sup>e</sup> année :** Lecture : 15 % Écriture : 15 %

**2<sup>e</sup> secondaire :** Lecture : 20 % Écriture : 15 %

- Porter le taux moyen de réussite à l'épreuve d'écriture en 5<sup>e</sup> secondaire à 90 %

## Première orientation : Des réussites pour tous

**Objectif 1.3 :** D'ici 2023, augmenter la qualité de la réussite en mathématiques pour les élèves de 4<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup> secondaire et augmenter le taux de réussite des élèves aux épreuves de 4<sup>e</sup> secondaire.

**Indicateurs :**

- Proportion d'élèves ayant un résultat aux épreuves MEQ et du CSSLT inférieur à 70 %
- Taux de réussite aux épreuves MEQ

**Cibles :**

- Réduire d'environ la moitié la proportion d'élèves ayant un résultat inférieur à 70 % aux épreuves aux cibles suivantes :
  - 4<sup>e</sup> année :** Résoudre : 20 % Raisonner : 15 %
  - 6<sup>e</sup> année :** Résoudre : 15 % Raisonner : 20 %
  - 2<sup>e</sup> secondaire :** Résoudre : 20 % Raisonner : 25 %
- Porter le taux de réussite aux épreuves aux cibles suivantes :
  - 4<sup>e</sup> secondaire** (taux de réussite aux épreuves MEQ 2023) :
    - CST : 70 %
    - TS : 80 %
    - SN : 80 %

**Objectif 1.4 :** D'ici 2023, réduire les écarts de réussite entre les filles et les garçons.

**Indicateurs :**

- Taux de réussite aux épreuves de fin d'année
- Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

**Cibles :**

- Porter les écarts moyens entre les taux de réussite aux épreuves en lecture et écriture entre les garçons et les filles aux cibles suivantes :
  - 4<sup>e</sup> année :** Lecture : 9 % Écriture : 2 %
  - 6<sup>e</sup> année :** Lecture : 7 % Écriture : 2 %
  - 2<sup>e</sup> secondaire :** Lecture : 16 % Écriture : 13 %
- Porter l'écart de diplomation et de qualification après 7 ans à 9 points entre les garçons et les filles

**Objectif 1.5 :** D'ici 2023, réduire les écarts de réussite entre les élèves HDAA et ceux issus du régulier.

**Indicateur :**

- Taux de réussite aux épreuves de fin d'année

**Cibles :**

- Réduire les écarts moyens des taux de réussite aux épreuves à la fin de la 2<sup>e</sup> année du secondaire entre les élèves HDAA et ceux issus du régulier aux cibles suivantes :
  - Français :** Lecture : 23 % Écriture : 14 %
  - Mathématique :** Résoudre : 18 % Raisonner : 24 %.

### Deuxième orientation : Des continuités harmonieuses entre les différentes étapes du parcours de l'élève

**Objectif 2.1 :** D'ici 2023, réduire la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus.

**Indicateur :** - Part des élèves de 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire (indicateurs nationaux)

**Cible :** - Ramener à 11 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans

### Troisième orientation : Des milieux et des environnements sécuritaires

**Objectif 3.1 :** D'ici 2023, maintenir le nombre d'établissements scolaires dont l'état est jugé satisfaisant.

**Indicateur :** - Indice d'état des bâtiments du parc immobilier

**Cible :** - Maintenir à 85 % la proportion des établissements scolaires dont l'état est jugé satisfaisant

### Quatrième orientation : De saines habitudes de vie

**Objectif 4.1 :** D'ici 2023, augmenter le nombre d'écoles primaires ayant une organisation permettant aux élèves de bouger 60 minutes par jour.

**Indicateur :** - Nombre d'écoles qui offrent ce type d'activités physiques

**Cible :** - 100 % des écoles



## 7. La déclaration de services

Notre déclaration de services aux citoyens, qu'est-ce que ça veut dire?

C'est la volonté exprimée par le Centre scolaire du Lac-Témiscamingue de vous annoncer ses services et surtout d'identifier selon quelle approche qualité nous entendons les dispenser. Dans la déclaration de services aux citoyens, nous faisons connaître les secteurs dans lesquels le CSSLT œuvre : les services d'enseignement, les services complémentaires, les services pour favoriser la fréquentation scolaire, les services culturels et les autres services particuliers.

La déclaration de services aux citoyens prévoit aussi des engagements de notre milieu. Ces engagements sont en fait les éléments essentiels d'un bon service à la clientèle.

Les écoles, les centres et les services du CSSLT désirent profiter de cette tribune pour exprimer notre fierté et pour vous exprimer notre volonté à jouer un rôle déterminant dans la satisfaction des personnes que nous desservons.

### 7.1 Contexte

On retrouve 15 842 personnes réparties entre dix-neuf municipalités, deux territoires non organisés et quatre communautés algonquines.

Le Témiscamingue est une région-ressource, caractérisée par son vaste territoire forestier, ses terres agricoles et plus de 6 000 lacs et rivières. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et d'activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

Le CSSLT a donc le défi d'organiser les services éducatifs pour 2 159 élèves jeunes et adultes dispersés sur un immense territoire où on ne retrouve aucun centre urbain majeur. Le contexte géographique nous oblige, malgré la faible densité de population, à avoir douze écoles primaires, quatre écoles secondaires et deux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle composés de deux autres pavillons.

Le CSSLT joue un rôle de premier ordre dans la communauté témiscamienne. Nous sommes actifs sur de nombreux comités et sommes partie prenante du développement du territoire bien au-delà de notre mission première, notamment pour les secteurs économique, social, culturel ainsi que du domaine du loisir et du sport.

Le CSSLT est reconnu dans son milieu pour être un centre de services scolaire à dimension humaine qui a l'avantage d'évoluer au sein d'une collectivité où tout le monde se connaît. Le tout facilite la communication, l'accès aux personnes ainsi qu'aux services et nous donne des conditions gagnantes pour agir tôt.

Lorsqu'on regarde l'avenir, il est clair pour l'ensemble de la communauté témiscamienne que le CSSLT contribue grandement à la vitalité du milieu et son existence ne devrait plus être remise en question.

## 7.2 Mission

La mission des centres de services scolaires est définie dans la *Loi sur l'instruction publique* :

### Article 207.1 :

*« Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. »*

Ce faisant et de façon plus spécifique au centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, nous avons la volonté de fournir un environnement propice aux apprentissages et au développement de toutes les personnes qui y étudient et y œuvrent. À cette fin, nous nous engageons à :

- soutenir notre personnel et nos établissements dans la mise en œuvre de services éducatifs diversifiés, de qualité et accessibles pour toutes les clientèles que nous desservons, jeunes et adultes;
- favoriser et promouvoir l'accomplissement de la mission de nos établissements, soit d'instruire, de socialiser et de qualifier toutes les personnes de façon équitable;
- former une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux réalités du marché du travail sur notre territoire, dans notre région et au Québec;
- jouer notre rôle de partenaire majeur dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle de notre communauté.

## 7.3 Vision

Au centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, chaque élève jeune et adulte est quotidiennement au centre de nos préoccupations. À ce titre, nous orientons chacune de nos actions afin qu'il se développe à son plein potentiel.

Notre attitude d'ouverture permet de développer une confiance, une communication et une collaboration mutuelles entre les membres de l'équipe-école, les parents et la communauté. Ainsi, tous soutiennent l'élève dans son engagement envers sa réussite scolaire et éducative.

#### 7.4 Croyances et valeurs

Parce que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue croit  
***EN LA CAPACITÉ DE RÉUSSITE DE CHACUN...***

***Nous valorisons la persévérance et la compétence.***

Parce que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue croit  
***QUE CHAQUE PERSONNE EST UNIQUE...***

***Nous valorisons le respect et l'équité.***

Parce que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue croit  
***AU RÔLE IMPORTANT QUE CHAQUE PERSONNE JOUE DANS LA SOCIÉTÉ...***

***Nous valorisons l'engagement, la responsabilisation et l'innovation.***

Parce que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue croit  
***À LA QUALITÉ DE LA RELATION ENTRE LES PERSONNES ET ENTRE LES GROUPES...***

***Nous valorisons la coopération, le partenariat et l'éthique.***

## 7.5 Principaux services offerts

### Services d'enseignement :

#### **ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**

L'offre de services éducatifs débute auprès des enfants de 4 ans. Dans les milieux identifiés comme étant défavorisés, les enfants peuvent fréquenter l'école à temps plein. Nous avons trois écoles qui offrent le programme de la maternelle 4 ans en milieu défavorisé. Le programme Passe-Partout est offert dans toutes les autres écoles de notre territoire. Notons que ce programme a une double mission, soit d'accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et d'aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Le programme du préscolaire 5 ans est offert à tous les enfants du territoire.

#### **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général sont offerts à tous les élèves qui résident sur le territoire du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et les programmes prévus par le ministère de l'Éducation du Québec. Nos écoles offrent un enseignement général ainsi qu'une variété de projets pédagogiques particuliers dans divers domaines (sport, culture, sciences, etc.).

#### **FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

La formation générale des adultes est offerte aux personnes âgées de 16 ans et plus. Différents services sont accessibles : alphabétisation et présecondaire, cours de niveau secondaire, francisation, études à distance, formations visant l'intégration au marché du travail ou l'intégration sociale et formation pour les adultes ayant des besoins particuliers.

#### **FORMATION PROFESSIONNELLE**

La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Quatre programmes sont offerts.

### Services éducatifs complémentaires :

Au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, nous offrons aux élèves qui y ont droit, en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires. Ceux-ci ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

Conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le CSSLT s'est doté d'un programme pour chaque service éducatif complémentaire :

- programme de services de soutien;
- programme de services de vie scolaire;
- programme de services d'aide à l'élève;
- programme de services de promotion et de prévention.

Ces quatre programmes mobilisateurs incluent les services suivants :

- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- éducation aux droits et aux responsabilités;
- animation sur les plans sportif, culturel et social;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- psychologie;
- psychoéducation;
- éducation spécialisée;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- santé et services sociaux;
- animation spirituelle et engagement communautaire.

### **Services à la clientèle scolaire :**

Au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, nous offrons aussi, selon certaines modalités, des services tels que le service de garde, de la surveillance pendant la période du dîner à l'école, des services de cafétéria et de repas dans certaines écoles et de transport.

### **Autres services :**

Nous offrons également les services suivants :

- SARCA : Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement à l'intention des adultes afin de les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.);
- service aux entreprises : Services de formation adaptés aux besoins des entreprises et des organisations;
- école de conduite.

## 7.6 Engagements

### **Engagements en matière de service à la clientèle :**

Au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, nous nous engageons à :

- offrir un service empreint de professionnalisme, c'est-à-dire caractérisé par le respect des personnes, l'ouverture aux autres, la coopération, la tolérance, le soutien ainsi que la communication et notamment l'écoute;
- répondre avec célérité à toute demande lui étant adressée;
- fournir une prestation de services qui se fonde sur des valeurs d'équité, d'impartialité et de transparence;
- transmettre des informations claires, précises et complètes;
- rendre disponibles, au moyen de divers outils d'information, les renseignements faisant davantage l'objet de demandes;
- tenir compte, dans la limite des ressources disponibles, des commentaires, des suggestions, des plaintes et des questions qui lui sont adressés, et ce, dans un souci d'amélioration continue de ses services;
- respecter les règles applicables en matière de confidentialité.

### **Engagements en matière de reddition de comptes :**

Au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, nous adoptons un plan d'engagement vers la réussite et nous rendons compte de l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés annuellement dans le cadre de la publication de notre rapport annuel que nous présentons en assemblée publique, et ce, après en avoir informé la population au moyen de différents avis (affichage, publication dans le journal local, site Web). Le plan d'engagement vers la réussite et le rapport annuel sont disponibles sur le site Web du CSSLT [en cliquant ici](#).

Notons qu'il est également possible d'avoir accès à ces documents en s'adressant au CSSLT (voir 7.7 : Coordonnées).

### **Traitement des plaintes :**

Au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, nous reconnaissons le droit de tout élève et parent d'élève d'être en désaccord avec une décision prise ou un geste posé par l'un de nos représentants et de le manifester ou de demander que cette décision ou situation soit modifiée. Toute démarche de résolution d'un différend ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de chacune des personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture. Idéalement, un différend devrait être réglé par les personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné.

Toute la documentation relative au traitement des plaintes ainsi que les coordonnées du Protecteur de l'élève sont accessibles sur le site Web du CSSLT ou [en cliquant ici](#). Il est aussi possible de s'adresser directement à nous pour avoir accès à ces documents (voir les coordonnées ci-dessous).

## 7.7 Coordonnées

Pour joindre le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue :

**Par téléphone** : 819 629-2472

**Par télécopieur** : 819 629-2925

**Par courrier** :

Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue  
Centre administratif  
2, rue Maisonneuve  
Ville-Marie (Québec) J9V 1V4

**Par courriel** : [courrier@cslt.qc.ca](mailto:courrier@cslt.qc.ca)

**Site Web** : [www.cslt.qc.ca](http://www.cslt.qc.ca)

**Page Facebook** : <https://www.facebook.com/cslactem/>